

Compte rendu de séance

Séance du 1 Juin 2017

L'an 2017 et le 1er Juin à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de Jean Claude GABILLET, Maire.

Présents : M. GABILLET Jean Claude, Maire, M. CHEDALEUX Paul-Gilles, Mme MONNERAYE Céline, M. MICHEL Eric, M. BOURY Pascal, Mme BAUCHE Marie-Annick, M. BERNARD Hervé, M. GUILLAUME Michel, Mme THIRIOT Corinne, Mme BUSSON Sophie, M. BADOUEL Gilles, Mme GUILLERET Nathalie, Mme VAILLANT Monique, M. MARTIN Jonathan

Excusé ayant donné procuration : M. LEBLANC Johann à Mme MONNERAYE Céline

A été nommée secrétaire : Mme THIRIOT Corinne

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 26/05/2017

Date d'affichage : 26/05/2017

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- MARCHE DE TRAVAUX HYDRAULIQUES : PROGRAMME 2017 - 2017-041
- MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE : PROGRAMME 2017 - 2017-042
- OPERATION DE DEBROUSSAILLAGE DANS LE CADRE DE L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE ET DES CHEMINS D'EXPLOITATION - 2017-043
- ASSAINISSEMENT : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE - 2017-044
- LOTISSEMENT DES CHEVRONS (1ère tranche) : REALISATION D'UN EMPRUNT DE 110.000,00 euros - 2017-045
- ACQUISITION D'UN TERRAIN AUPRES DE L'INDIVISION : Jean BUSSON et David LE GUYON - 2017-047
- QUESTIONS DIVERSES - 2017-048

MARCHE DE TRAVAUX HYDRAULIQUES : PROGRAMME 2017

réf : 2017-041

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée du résultat de la consultation relative au programme de travaux hydrauliques pour 2017.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise "B.V.T.P." de Saint Marcel pour le programme de travaux hydrauliques 2017 pour un montant T.T.C. de 5.466,00 euros. Monsieur Le Maire est chargé de signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE : PROGRAMME 2017

réf : 2017-042

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée du résultat de la consultation relative au marché de travaux de voirie pour le programme 2017.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise "COLAS CENTRE OUEST" de Ploërmel pour le programme de travaux de voirie 2017 pour un montant T.T.C. de 27.534,00 euros. Monsieur Le Maire est chargé de signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OPERATION DE DEBROUSSAILLAGE DANS LE CADRE DE L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE ET DES CHEMINS D'EXPLOITATION

réf : 2017-043

Après délibération et à l'unanimité, la SARL BRULE MALABOEUF, de Saint Servant Sur Oust, est retenue pour effectuer l'opération de débroussaillage sur la voirie communale et les chemins d'exploitation. Sera appliqué au kilomètre le tarif suivant :

- 54,00 euros H.T. pour les accotements des voies communales,
- 163,00 euros H.T. pour les accotements, fossés, talus des voies communales et chemins d'exploitation.

Monsieur Le Maire est chargé de signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**ASSAINISSEMENT : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION
POUR ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE**

réf : 2017-044

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de lancer une consultation pour assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réalisation d'une étude diagnostique du réseau des eaux usées de la commune.

A cet effet, le conseil municipal autorise M. Le Maire à solliciter les aides financières possibles auprès des différents organismes financeurs (Agence de l'eau, Département, ...).

M. Le Maire est chargé de signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**LOTISSEMENT DES CHEVRONS (1ère tranche)
REALISATION D'UN EMPRUNT DE 110.000,00 euros**

réf : 2017-045

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à examiner la proposition faite par la Caisse Régionale du Crédit Agricole pour un prêt destiné à financer la **première tranche du Lotissement des Chevrons** (Lots 1 à 6).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'offre de prêt faite par le Crédit Agricole et décide en conséquence :

Article 1 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à réaliser auprès du Crédit Agricole un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt en euros	110.000,00 euros
Objet	LOTISSEMENT DES CHEVRONS : 1 ^{ère} tranche
Durée	15 ans
Taux fixe (% l'an)	1,76 %
Périodicité des échéances	Annuelle
Type d'amortissement	Echéances constantes
Montant des échéances	8.407,85 €
Frais de dossier	500,00 €

Article 2 : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée de l'emprunt à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des intérêts et du capital. Il autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

ACQUISITION D'UN TERRAIN
AUPRES DE L'INDIVISION : Jean BUSSON et David LE GUYON

réf : 2017-047

M. Le Maire informe l'assemblée que M. Jean BUSSON a démoli le bâtiment qui jouxtait le terrain communal à l'arrière de la mairie. M. Jean BUSSON serait vendeur du terrain ainsi que du mur se trouvant à la limite de la parcelle AB 275, pour 1.000,00 euros (section AB 277 pour 65 m²).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal se déclare favorable à l'acquisition de cette parcelle et du mur délimitant les parcelles AB 275 et AB 277; Celle-ci permettant d'aménager le terrain à l'arrière de la mairie.

M. Le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à l'acquisition de la parcelle AB 277, auprès de M. J. BUSSON et M. D. LE GUYON, pour un montant de 1.000,00 euros.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES

réf : 2017-048

- L'ensemble des membres du conseil municipal s'est déplacé au niveau de l'Insectarium afin de prendre connaissance des travaux réalisés par la municipalité : serre à papillons, travaux d'accessibilité, etc... . Une inauguration, à laquelle seront invités la population et les différents financeurs, aura lieu en septembre 2017.

- M. Le Maire fait part à l'assemblée de la demande reçue de Mme Jennifer OUSSET : à savoir, ouverture d'un atelier de couture au centre bourg. Celle-ci a suivi une formation dans ce domaine. Elle souhaiterait louer à l'année une partie du local communal, situé : Rue des Forges et y donner des cours de couture.

Ce bâtiment communal étant auparavant loué par Mme Odile BOURCE durant la période estivale, il sera proposé à celle-ci le local du Comité des Fêtes pour son exposition de peinture si elle le souhaite. Cette demande est adoptée par 14 voix pour et 1 abstention.

- M. Le Maire signale à l'assemblée qu'un véhicule vient d'être acquis par la commune pour un montant de 4.500,00 euros auprès de M. André BERNARD. Ce véhicule viendra en remplacement du C 15.

- Epicerie : les travaux de remise en état du bâtiment sont entrepris par la Communauté de Communes qui est également à la recherche d'un repreneur.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

En mairie, le 29/06/2017

Le Maire,
Jean Claude GABILLET